

Eric LANDOT
Diplômé de Sciences Po Paris
Docteur en droit public

Guillaume GLENARD
Agréé de droit public

Evangelia KARAMITROU-MAGUERES
DESS administration publique

Yann LANDOT
DEA droit public
DESS administration publique

Nicolas POLUBOCSKO
Docteur en droit public

Lauren CRANCE
Master 2 droit public approfondi

Avocats associés

Gabriel DUBOIS
Master 2 administration générale
Master 2 droit public fondamental

Marie GOUCHON
Master 2 droit public des affaires achat public

Estelle POIRÉ
Master 2 cadres territoriaux et environnementaux

Avocats pré-associés

Charles FOUACE
Master 2 droit public des affaires

Benjamin GIRARDO
Docteur en droit européen

Rafael GUTIERREZ
Master 2 droit public

Mathilde IFCIC
Master 2 droit public des affaires

Avocats seniors

Arnaud BAUMGARTNER
Master 2 droit public financier

Laura BOISSONNET
Master 2 droit des collectivités territoriales

Antoine LENAIN
Master 2 contentieux public
Master 2 droit de l'environnement

Marie MARTINANGELI
Master 2 droit public approfondi
Master 2 contentieux public

Thomas SAINTE THÉRÈSE
Master 2 droit public financier

Avocats confirmés

Badis BAKIR
Master 2 droit public des affaires et contrats publics

Marig DOUCY
Master 2 contentieux publics

Jacques ERNST
Master 2 droits de l'Homme

Anais HEBERT
Master 2 droit public

Farid MAFAMANE
Master 2 droit des affaires - juriste du sport

Deyana STEFANOVA
Docteure en droit

Avocats

Laura LATTANZI
Ingénieure
Master 2 droit international et européen de l'Environnement

Etienne GALLOUIN
Master 2 droit de l'environnement

Thomas MANCUSO
Master 2 droit de la régulation et des contrats publics
Master 2 philosophie du droit et droit politique

Dimitri VIGUIER
Master 2 Droit public des affaires

Estelle VILELA
Master 2 droits de l'Homme et Union européenne

Consultants

Contacts pour l'administration et les finances du cabinet :

Carla DE OLIVAL
Responsable administratif et financier

Elodie VAHE
Assistante



Landot & associés

Avocats à la Cour

Par courrier électronique

Objet : Situation de Mme
Chaillou - devis

N. réf.: 2026-1-19278 LCYC

MADAME CHRISTINE GIBERT
Maire de Lesches
15 avenue Charles de Gaulle
77450 Lesches

*Affaire suivie par Monsieur Alain
Kolopp, maire adjoint*

*Affaire suivie au sein du cabinet par L.
Crance et Y. Chevreul*

Paris, le 19 janvier 2026

Madame le Maire, Chère Madame,

Vous avez bien voulu interroger notre cabinet et nous vous en remercions.

Plus précisément, vous avez été informée le 15 janvier 2026 que la DGFIP soupçonnait Madame Chaillou, Directrice générale des services de la commune, d'avoir détourné des fonds publics entre 2020 et 2025.

Vos premières vérifications ayant corroboré le signalement de la DGFIP, vous avez porté plainte le 16 janvier 2026 contre Madame Chaillou.

C'est en cet état que vous souhaitez être accompagnée, dans un premier temps pour la suspension à titre conservatoire de Madame Chaillou puis, dans un second temps, pour l'engagement d'une procédure disciplinaire à son encontre.

../..

11, bd Brune - 75014 Paris — Tél. : 01 42 84 99 84 — contact@landot-avocats.net

Palais : P0140 - SIRET 504 575 432 00035 — APE 6910z - TVA FR 83504575432 <http://blog.landot-avocats.net> www.landot-avocats.net



Je vous remercie de votre confiance et vous propose, pour la défense des intérêts de la commune, de fixer le montant de nos honoraires selon :

1. un montant forfaitaire de 200 € HT correspondant aux frais administratifs d'ouverture de dossier ;
2. un taux horaire de 143 € HT, dans la limite des plafonds suivants :
 - rédaction d'un projet d'arrêté portant suspension provisoire de Madame Chaillou :
715 euros HT (5 h x 143 euros HT) ;
 - rédaction de la lettre d'engagement des poursuites disciplinaires :
715 euros HT (5 h x 143 euros HT)
 - rédaction du rapport de saisine du conseil de discipline :
4 290 euros HT (30 h x 143 euros HT)
 - représentation devant le conseil de discipline, au CDG de Seine-et-Marne (préparation de la séance, déplacement, séance du conseil de discipline et rédaction de l'arrêté de sanction) :
2 145 euros HT (15 h x 143 euros HT)

soit un total maximal de 8 065 euros HT.

Il s'agit seulement d'un plafond dans la limite duquel nos prestations sont facturées en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé, ce qui peut conduire à un total inférieur audit plafond, mais non supérieur.

Toute prestation complémentaire sera par ailleurs être facturée sur la base de notre tarif horaire de 143 € HT par heure.

Si cette proposition vous agréée, je vous remercie par avance de bien vouloir me retourner un exemplaire du présent courrier avec la mention « bon pour accord » et de nous transmettre le numéro d'engagement correspondant.

Je demeure à votre disposition pour de plus amples informations et vous prie de croire, Madame le Maire, Chère Madame, en l'assurance de mon dévouement.

*Pour la Selarl d'avocats
Landot & associés*



Eric Landot

Les missions accomplies pourront être mentionnées dans les supports de communication du cabinet Landot & associés, avec éventuelle mention d'un contact joignable et de votre logo. Si vous ne souhaitez pas que nous fassions état des missions accomplies dans nos supports de communication, je vous remercie par avance de bien vouloir nous l'indiquer expressément.